

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-159 DU 8 AVRIL 1999

portant approbation du bilan et des comptes annexes de l'Office de radiodiffusion et télévision du Bénin (ORTB) pour l'exercice clos au 31 décembre 1997.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
 - Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
 - Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
 - Vu** le décret n° 97-170 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Culture et de la communication ;
 - Sur** rapport conjoint du ministre de la Culture et de la communication et du ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;
- Le conseil des ministres entendu en sa séance du 24 février 1999 ;**

.../...

DECRETE :

Article 1er.- Sont approuvés le bilan et les comptes annexes de l'Office de radiodiffusion et télévision du Bénin (ORTB) pour l'exercice clos au 31 décembre 1997 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 08 avril 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le ministre de la Culture et
de la communication,

Le ministre du Plan, de la
restructuration économique
et de la promotion de
l'emploi,

Albert TEVOEDJRE.-

Sévérin ADJOVI.-

Le ministre des Finances,

Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF4 MPREPE 4
MCC 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-
DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
ENA-FASJEP 3 JO 1.